



PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DE TRESQUES

Séance du 20 mars 2026

Le vingt mars deux mil vingt-six, à dix sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François MAZZOLENI, Doyen de l'assemblée.

Présents : Alexandre PISSAS – Magali NIZIER – Denis BARETTINI - Nathalie RAUX - Jean-François MAZZOLENI – Joséphine ARNAUD - Danielle GEINGUENAUD – Alain POGGIASPALLA - Adeline TAVARES - Bruno DEBARD - Marianne GERVASONI - Claude GOURBIN - Nicolas ROCARPIN - Déborah GOURDON - Alexandre DE RIGAL - Virginie GRIMONPREZ - Kévin DANIS - Julien MARIN.

Absents :

Claude GEOFFRAY donne pouvoir à Alexandre PISSAS

ORDRE DU JOUR

1. Installation du Conseil Municipal
2. Election du Maire
3. Détermination du nombre des adjoints
4. Election des adjoints
5. Lecture de la Charte de l'élu local
6. Indemnités des élus
7. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
8. Constitution de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)
9. Détermination du nombre des membres du CCAS
10. Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS
11. Désignation du délégué au Comité National d'Action Sociale (CNAS)
12. Désignation des délégués au sein de Territoire d'Energie Gard - SMEG
13. Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Information Géographique (SIIG)
14. Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Massif Bagnolais
15. Désignation du correspondant au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Gard
16. Désignation du conseiller à la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation du Logement (CALEOL)
17. Demande de subvention DETR pour la Sécurisation du Chemin des Limites

DEBUT DE SEANCE

Mr MAZZOLENI, doyen des élus, ouvre la séance.

Il rappelle, pour le bon déroulement de la séance, que conformément au Code général des collectivités territoriales, les séances du conseil municipal sont publiques et que seuls les conseillers municipaux sont autorisés à solliciter la prise de parole.

Toute intervention du public est interdite et qu'à défaut et conformément à l'article L2121-16 du CGCT, Le maire détient la police de l'assemblée et peut faire expulser de l'auditoire, toute personne qui trouble l'ordre. Puis il fait l'appel des participants convoqués : 18 présents et 1 procuration de Mr GEOFFRAY pour Mr PISSAS.

Le Quorum étant atteint : **il déclare le Conseil Municipal installé**

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Danielle GEINGUENAUD a été désignée secrétaire de séance.

III – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

Le procès-verbal a été adopté à la majorité par 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

V – DELIBERATIONS

Election du Maire

Mr MAZZOLENI rappelle le règlement pour l'élection du Maire.

Deux assesseurs sont désignés : Mme GOURBIN et Mme ARNAUD.

Un seul candidat : Mr PISSAS.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Mr PISSAS : 15 voix

Nuls : 4

Mr PISSAS est proclamé Maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

Il remercie pour son élection et précise qu'il sera le Maire de tous les Tresquois

Détermination du nombre des adjoints

Mr PISSAS propose de nommer 5 Adjoints sachant que l'on ne peut avoir plus de 30% d'Adjoints. Il met ce nombre aux voix.

Pour 15 voix – 4 abstentions

Il est donc adopté le nombre de 5 Adjoints

Election des adjoints

L'élection des Adjoints est un scrutin de liste à bulletin secret.

Mr le Maire présente la liste de 5 Adjoints candidats :

Mme NIZIER, Mr BARETTINI, Mme RAUX, Mr MAZZOLENI, Mme ARNAUD.

Pas d'autre liste.

Liste entière : 15 voix - Blancs : 4

Les 5 Adjoints proposés sont élus.

Lecture Lecture de la Charte de l'élu local

Indemnités des élus

Il est procédé à l'approbation du tableau des indemnités pour le Maire et les Adjoints.

15 Pour - Abstention 4

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Mr le Maire fait la lecture des 27 délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Ces délégations permettent au Maire de prendre certaines décisions sans convoquer le Conseil Municipal.

Il précise toutefois que toutes les décisions mettant en jeu des sommes importantes seront débattues en Conseil Municipal.

Pour 15 voix – Abstentions 4

Constitution de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

Vote des représentants à la commission d'appel d'offre.

Les candidats sont :

Titulaires : Mme NIZIER, Mr BARETTINI, Mme ARNAUD

Suppléants : Mr POGGIASPALLA, Mr GEOFFRAY, Mme GRIMONPREZ

Pour 15 voix – Abstentions 4

Détermination du nombre des membres du CCAS

Mr le Maire propose 16 membres pour le CCAS : 8 élus par le Conseil Municipal et 8 désignés par Mr le Maire.

Pour 15 voix – Abstentions 4

Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

L'élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS est obligatoirement à bulletins secrets.

Candidats : Mme NIZIER, Mme GEINGUENAUD, Mr DE RIGAL, Mr BARETTINI, Mme RAUX, Mr POGGIASPALLA, Mr GEOFFRAY, Mr MARIN.

Pas d'autres candidats.

Pour la liste entière : 15 voix - Abstentions : 4

Designation du délégué au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Pour le CNAS, il faut désigner un élu et un agent. Il est proposé Mr DE RIGAL et Mme GENTHIAL.

Pour 15 voix – Abstentions 4

Désignation des délégués au sein de Territoire d'Energie Gard - SMEG

Mr BARETTINI explique le rôle du SMEG et son importance pour la gestion de l'électricité.

Sont proposés comme

Titulaires : Mr BARETTINI, Mme NIZIER

Suppléants : Mr POGGIASPALLA, Mme ARNAUD

Pour 15 voix – Abstentions 4

Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Information Géographique (SIIG)

Mr MAZZOLENI explique ce qu'est le SIIG auquel adhèrent 44 communes du Gard Rhodanien et quelques communes extérieures comme Uzès.

Il fournit des cartes avec les parcelles, les réseaux d'eau, d'électricité et constitue un outil très utile.

Candidats : Mr MAZZOLENI titulaire et Mr POGGIASPALLA suppléant.

Pour 15 voix – Abstentions 4

Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Massif Bagnolais

Mr BARETTINI explique que le SIVU créé en 1990, gère les plans forestiers et les DFCI avec l'ONF.

Il se réunit 3 à 4 fois par an.

Candidats :

Titulaires : Mr BARETTINI, Mme ARNAUD

Suppléants : Mr MARIN, Mr GEOFFRAY

Pour 15 voix – Abstentions 4

Désignation du correspondant au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Gard

Mr MAZZOLENI précise le rôle du CAUE pour la promotion, la qualité de l'architecture, de l'environnement, du paysage. Il donne des conseils.

Candidats : Mr MAZZOLENI, Mr DANIS, Mr DEBARD

Mr MAZZOLENI : 15 voix

Mr DANIS : 4 voix

Mr DEBARD : 0 voix

Désignation du conseiller à la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation du Logement (CALEOL)

Dans chaque structure qui gère les habitats à loyers modérés, il existe une CAL (commission d'attribution des logements).

La CAL suit en général les propositions des représentants des communes.

Mr le Maire précise que Tresques possède plus de logements sociaux que la plupart des communes.

Candidats : Mme NIZIER, Mr DANIS

Mme NIZIER : 15 voix Mr DANIS : 4 voix

Demande de subvention DETR pour la Sécurisation du Chemin des Limites

Le Conseil Municipal a provisionné un budget de 90 000€ pour la sécurisation du chemin des Limites. On demande une subvention DETR de 40% soit 36 000€.

Mr le Maire rappelle l'historique des travaux sur le chemin des Limites. Il y a 10 ans, Mr REY prévoyait un trottoir en partageant le financement.

Son successeur Mr CHAPELET voulait $\frac{3}{4}$ pour Tresques et $\frac{1}{4}$ pour Bagnols. Deux réunions publiques ont été organisées en présence de la Gendarmerie et de la Police.

Devant le refus du Maire de Bagnols, la commune de Tresques a décidé d'initier seule ce projet.

Question de Mr DANIS : « Ferez-vous ce projet même sans subvention ? »

Réponse de Mr le Maire : « Oui, on le fera de toute façon mais ce qui nous inquiète, c'est que le projet ne sera pas parfait sans un échange avec Bagnols. »

Le demande de subvention est votée à l'unanimité.

VI – QUESTIONS DIVERSES

Mr DEBARD demande le montant des indemnités des élus :

Le Maire répond que pour sa part, il perçoit environ 1150€ net / mois et Madame NIZIER, 1^{er} adjointe, répond qu'elle perçoit en qualité d'adjoint, environ 540€ net / mois .

Mr DEBARD espérait que l'opposition serait associée à certaines commissions et déplore n'avoir aucun délégué.

Le Maire lui a répondu : « Vous n'avez pas d'élu car vous n'avez pas déclaré de candidat. Vous avez été destinataire de l'ordre du jour et je pensais que vous introduiriez un candidat ».

Monsieur le Maire a rajouté : « Je respecterai toujours l'opposition mais vous êtes dans l'opposition et il faut l'assumer. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée le 20 mars 2026 à 19 heures 50 minutes.

La secrétaire de séance,
Danielle GEINGUENAUD.



Le Maire,
Alexandre PISSAS

